

## Communiqué de presse Conseil communal

### **Hausse de deux points du coefficient fiscal** **Regrets, mais le travail continue !**

**Les urnes ont parlé. La population de la Ville du Locle refuse par 62% des voix contre 38% la hausse de deux points du coefficient fiscal communal. Le Conseil communal prend acte de cette décision qu'il respecte tout en la regrettant.**

L'heure n'est toutefois pas au déplaisir ou à la déception. La situation financière de la commune promettait d'être épineuse dans tous les cas. Elle le sera évidemment plus suite à la décision populaire de ce dimanche 19 mai, mais le Conseil communal savait dès avant le scrutin qu'il faudrait œuvrer avec tact pour rétablir un équilibre financier pour la Ville.

Dès demain, et fort de ce résultat, l'exécutif communal s'efforcera, comme il n'a jamais cessé de le faire, d'équilibrer les finances publiques tout en cherchant à maintenir le rayonnement et le dynamisme de la commune.

Par ailleurs, le Conseil communal tient à relever la maturité politique dont les électrices et électeurs loclois ont fait preuve tout au long du débat de ces dernières semaines. Bien que l'objet soumis au vote comporte une forte composante émotionnelle, le débat est resté serein et relativement pondéré. Aux yeux du Conseil communal, cette sérénité sera plus nécessaire que jamais dans les difficiles défis que la Ville devra affronter dans un proche avenir.

#### Contacts :

- Miguel Perez, président de la Ville du Locle, tél. 077 418 21 78
- Claude Dubois, conseiller communal en charge des finances, tél. 079 408 73 63

Le Locle, le 19 mai 2019